



La fixation de carbone en forêt va-t-elle devenir une activité rémunérée ?

La certification carbone nationale volontaire ou la contribution des forestiers à la lutte contre les changements climatiques



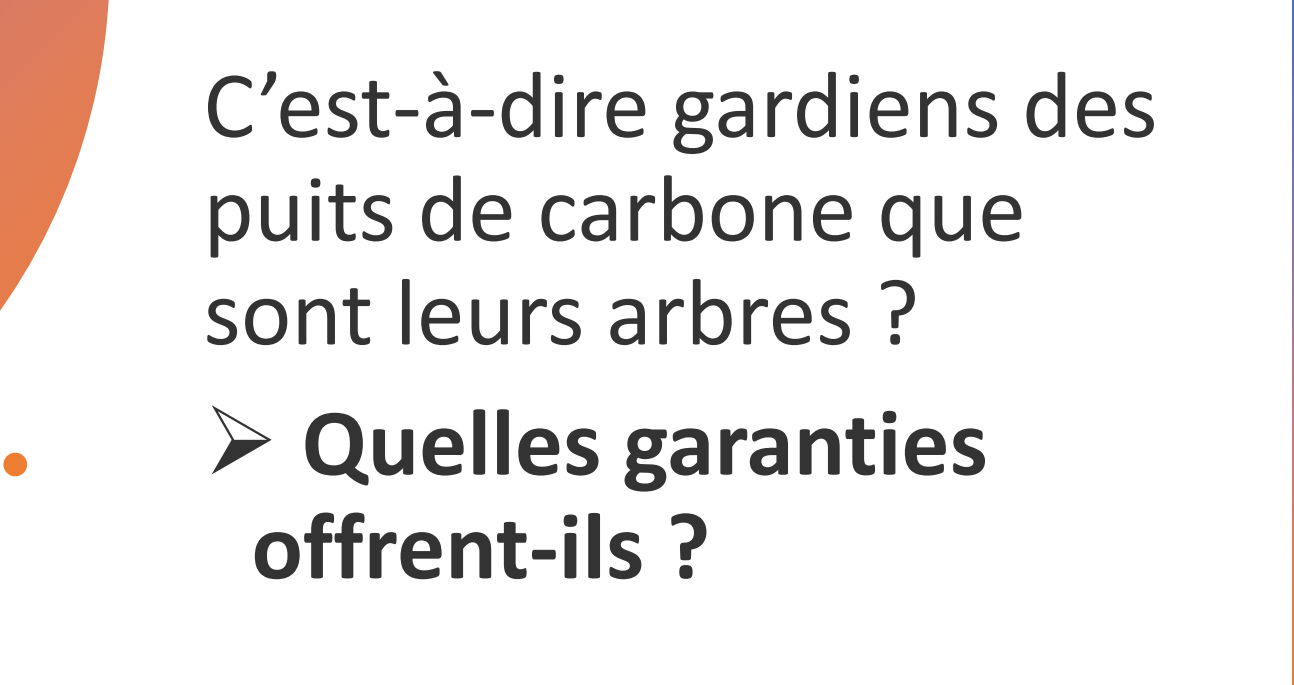
SEQUESTERER : une fonction de confiance.

- Sequestrer = garder et médiateur

➤ Les forestiers gardiens du séquestre ?

C'est-à-dire gardiens des puits de carbone que sont leurs arbres ?

➤ **Quelles garanties offrent-ils ?**



L'Académie d'Agriculture déjà en état de marche sur le carbone

- La travail de la Section Forêt Bois :
- 2018 : Jean François DHOTE
- 2020 : Jean-Marc GUEHL
- Encyclopédie de la Forêt et du Bois : fiche 6.06 stockage de carbone par G. DEROUBAIX et E. VIAL



LE CHALLENGE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

- Loi forestière de 2001 : la forêt s'inscrit dans la lutte contre l'effet de serre par stockage de carbone et dyoxide de carbone.
 - Le bois lui emboîte le pas.
 - Les forestiers gardiens sûrs du séquestre ?
 - Et bénéficiaires des « aménités forestières » du Code forestier ?
- 

LE DEFI RELEVÉ PAR LES FORESTIERS AVEC i4CE

- Tous les acteurs de la forêt s'engagent ;
 - Avec i4CEE, ils créent le Club Carbone Forêt Bois
 - I4CE et CNPF s'impliquent dans VOCAL
- OBJECTIF : garantir la séquestration pour faire face aux limites fixées par le protocole de Kyoto compte tenu des aléas forestiers.

A large orange circle on the left side of the slide, partially cut off by the edge.

CERTIFIER POUR GARANTIR

- BOISEMENT DES TERRES
 - AMELIORATION DES FORÊTS MALVENANTES
 - BALIVAGE
 - REPRISE DES FORÊTS SINISTRES
-
- **RESPONSABILITE SOCIETALE
DES ENTREPRISES**
-
- TOUTE ENTREPRISE SOUHAITANT REpondre
A LA « PRIORITE NATIONALE » : LA LUTTE
CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
- 
- Four yellow curved lines of varying lengths and orientations, located in the bottom right corner of the slide.

LE DEFI RELEVE DE L'ENCADREMENT FORMEL

- La loi civile : toute société doit prendre en considération les enjeux sociaux et environnementaux (1833 Code civil)
- Les limites du protocole de Kyoto sont venues à terme
- Règlement européen du 30 mai 2018 : les UTCAF (Utilisation des Terres, du changement de l'utilisation des terres et de la foresterie.)
- Décret du 28 Novembre 2018 et arrêté ministériel du même jour.

Le LABEL BAS-CARBONE

- UN PROTOCOLE EN VUE D'UNE CERTIFICATION :
- Une méthode approuvée
- Un projet validé par l'Autorité
- Quelques principes : Additionnalité, Engagement sur un temps long, Réduction anticipée, Traçabilité, Certification par un tiers agréé, Nomination du bénéficiaire
- Inscription des réductions sur le Fichier de suivi
- ❖ Benoît LEGUET Directeur de i4CE



LA CERTIFICATION EN PRATIQUE

- Les réductions inscrites ne sont ni échangeables, ni transmissibles : le principe du volontariat
- Une action pour la priorité nationale : lutte contre les changements climatiques
- Déjà des volontaires : La Poste, Hanes Brand (Cyril RAGUIN).... Et des forestiers en forêt bénéficiaire (ASLGF Jean-Michel PREAUT).
- Le bénéfice virtuel des volontaires : comment le comptabiliser ?

CONCLUSIONS



PAR CLAIRE
HUBERT,
DIRECTRICE DU
CNPf



LE CNPF ACTEUR
DE LA
CERTIFICATION